

2 AE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000 €

Siège social : 270 Allée des Lilas – Pépinière d'entreprise LA PAMPA
01150 SAINT VULBAS

834 500 266 RCS BOURG EN BRESSE

PROCES VERBAL DES DECISION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 15 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze septembre à 11 heures, au siège social, l'Associée Unique, la société ALEGRIA A ESQUADRIA a pris les décisions suivantes portant sur

- Les capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social
- Pouvoirs à donner en vue des formalités

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, prend acte que les capitaux propres de la société au bilan du 31/12/2024 qui ont été approuvés par décision du 15 mai 2025, ressortent à -1 721 € et sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article L223-42 du code de commerce l'associé Unique prend la décision de poursuivre l'activité de la société et de ne pas dissoudre la société.

La société devra, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves, sans que cette réduction puisse aboutir à un capital inférieur au montant minimum légal, soit avoir reconstitué les capitaux propres à hauteur au moins de la moitié de son capital ;

La situation de la société permet d'envisager une reconstitution des capitaux dans le délai imparti par la loi.

Cette décision est adoptée sans réserve.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique suite aux décisions ci-dessus prise donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités qui seront nécessaires et notamment au RCS de BOURG EN BRESSE et modifications auprès du RNE, RCS.

Cette décision est adoptée sans réserve.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau

Le Président
Monsieur Georges DA COSTA

ALEGRIA A ESQUADRIA
Représentée par Monsieur DA COSTA




